

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand
 FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ,
 Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invité :

M. Christophe ARNAUD, administrateur de l'entreprise SOREVAL SA

Procès-verbal :

Mme Pierrine PREVEDELLO, secrétaire-réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET D'EXTRACTION DE GRAVIER AU LIEU-DIT « PRES DE CHIEN »
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE
- VI. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD'HOC POUR LA REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL
- VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 31.01.2018 :
 - Subvention de CHF 300'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS
- X. NATURALISATION - Huis clos -

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle salue la présence dans le public de Messieurs Oliver BERTHEAU, Vincent BUGNON, Eric HELFER, Emmanuel JUNGO, Monsieur et Madame ABBT, ainsi que Mesdames Muriel GAEMPERLE, Nadège VON KAENEL et Delphine SCHNEIDER, citoyennes et citoyens d'Aire-la-Ville. Elle rappelle que le public n'a pas droit à la parole durant la séance.

I. PRESENTATION DU PROJET D'EXTRACTION DE GRAVIER AU LIEU-DIT « PRES DE CHIEN »

La présidente donne la parole au maire. Celui-ci introduit Monsieur Christophe ARNAUD, administrateur de l'entreprise SOREVAL SA, qui va présenter les grandes lignes d'un projet d'exploitation d'une gravière au lieu-dit « Prés de Chien », située sur une parcelle privée. Le dossier complet d'enquête publique (N°SCG-23) et sa notice d'impact peuvent être consultés à la mairie ou au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) du 6 février au 8 mars 2018. A l'issue de l'enquête, le DETA communiquera à la commune les observations reçues et le Conseil municipal devra prendre une délibération sur ce projet.

Le maire donne la parole à Monsieur ARNAUD. Celui-ci synthétise les principaux éléments du plan d'extraction (justification du projet, cycle de vie d'une gravière, périmètre et phasage de l'exploitation, impacts et mesures, calendrier) puis répond aux questions des Conseillers.

Monsieur LANZA demande quand se terminera l'exploitation de la gravière actuellement en exploitation. Monsieur ARNAUD répond que les extractions prendront fin durant l'été 2018 et que la gravière sera ensuite laissée au repos durant 6 à 8 mois, pour permettre le tassement du sol avant sa remise en état. Monsieur FUMEAUX aimerait savoir si le projet de gravière au « Prés de Chien » entre en collision avec les travaux liés à la transformation de l'usine des Cheneviers. Monsieur ARNAUD explique les deux projets font obligatoirement l'objet d'une coordination avec les S.I.G., dès lors qu'une partie du site d'exploitation est située sur une parcelle appartenant aux S.I.G. Monsieur JOYE demande si l'impact sur le trafic décrit par Monsieur ARNAUD comprend le trafic engendré par le chantier des Cheneviers. Monsieur ARNAUD répond que non. Chaque projet fait l'objet d'une étude distincte. Il précise que SOREVAL a proposé aux S.I.G. de recycler sur place le béton issu de la démolition des Cheneviers, et de limiter ainsi la circulation des camions. Monsieur JOYE demande des précisions concernant la sous-couche. Monsieur ARNAUD explique que la loi a changé et qu'elle autorise désormais des apports de sous-couche (en quantité ou en qualité) dans les terrains pauvres, pour les « corriger ». Monsieur CHRISTIN intervient pour préciser que lorsque la remise en état est faite dans les règles de l'art, et que la pente est parfaitement étudiée pour le drainage, on peut retrouver un état du sol correct pour l'agriculture, toutefois cela n'équivaut pas à un retour à la qualité du sol de départ. Ceci est dû notamment à l'utilisation de glaise dans le remblayage : cette terre retient l'eau et nuit souvent à la qualité du drainage. Monsieur JOYE demande combien de temps il faut compter pour un retour à la normale. Monsieur CHRISTIN répond que cela dépend des cas : certains remblayages de très mauvaise qualité réalisés dans les années 70 ont produit des sols qui laissent encore à désirer aujourd'hui. Heureusement, les techniques se sont largement améliorées depuis et on trouve des gravières de 2011 qui ont laissé des sols dans un état qui est déjà satisfaisant. Monsieur ARNAUD précise qu'il faut compter dans tous les cas 3 ans de friche après une gravière. Cela permet d'observer si des tassements surviennent encore après le compactage et d'y remédier avant la remise en culture. Il relève que le site de « Prés de chien » tirera un avantage de son remodelage suite à l'exploitation de graviers, car il est prévu de corriger son relief actuellement « en cuvette », pour autant que le DETA l'autorise. Dans tous les cas, la zone sera laissée un moment au repos pour éviter un tassement résiduel par la suite. Monsieur FUMEAUX demande si de nouvelles gravières verront encore le jour à Aire-la-Ville après « Prés de chien ». Monsieur ARNAUD acquiesce. Il fait valoir que c'est une activité économique utile, voire indispensable, puisqu'elle permet la fabrication de béton genevois et que de nombreuses constructions de logements sont encore prévues sur le

Canton. En ce qui concerne Aire-la-Ville, deux zones sont encore à exploiter, plus éloignées du village que la gravière actuelle et que celle « Prés de chien ». Ces exploitations potentielles restent toutefois tributaires de la volonté des propriétaires et du DETA. Il précise qu'il s'agit d'une exploitation « douce », d'une gravière à la fois, cela ne se fait pas de manière industrielle. Monsieur ELTSCHINGER demande si le matériau extrait des gravières est destiné à Genève. Monsieur ARNAUD répond par l'affirmative : les matières sont traitées dans la zone du Bois-de-Bay et répondent à un besoin local. De toute façon, les entreprises genevoises ne seraient pas assez compétitives pour exporter leur production. Monsieur ELTSCHINGER demande où va la terre issue du décapage. Monsieur ARNAUD répond que celle-ci reste sur place. Monsieur ELTSCHINGER fait remarquer que les andains de terre de la gravière située le long de la route d'Aire-la-Ville sont énormes. Monsieur ARNAUD explique que la zone de sous-couche est particulièrement importante à cet endroit. Une partie sera utilisée pour faire des mesures compensatoires dans les champs avoisinants. L'Etat cherche des solutions pour le reste de l'excédent. Monsieur FUMEAUX relève que ces buttes ne sont pas désherbées. Monsieur ARNAUD dit que ce sera fait ultérieurement car c'est obligatoire. Monsieur JOYE demande si SOREVAL dispose de suffisamment d'humidificateurs pour tous ses chantiers. Monsieur ARNAUD confirme la présence d'un humidificateur sur chaque site, soit 5 ou 6 en tout.

Aucune autre question n'étant formulée, Madame HENRIOD clôt la discussion. Elle remercie vivement Monsieur ARNAUD pour sa visite et prend congé de lui à 20 h. 30.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Monsieur JOYE exprime le souhait de recevoir les procès-verbaux au moins quatre ou cinq jours avant une séance du Conseil municipal. Le maire prend acte de sa remarque. Il explique que le procès-verbal n'a pas pu être envoyé plus rapidement, car le secrétariat avait une surcharge de travail. Il a été envoyé vendredi afin que tous puissent prendre connaissance des éléments utiles à la délibération figurant à l'ordre du jour, mais rien n'oblige le Conseil municipal à l'approuver ce soir.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux Conseillers s'ils veulent bien le voter malgré tout. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour huit communications.

Remerciements

Le maire remercie les conseillers, l'Exécutif et les employés communaux pour leur gentille attention lors de sa récente hospitalisation.

Utilisation de l'adresse CMNet pour les communications avec le secrétariat

Le maire annonce que, désormais, seule l'adresse officielle des Conseillers municipaux sera utilisée par le secrétariat pour ses communications.

Arrêté du Conseil d'Etat concernant l'appellation « Colline aux Oiseaux »

L'appellation « Colline aux Oiseaux » a été validée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 janvier 2018. Des panneaux d'entrée de localité pourront dès lors être installés de part et d'autre du chemin de Treulaz.

Invitation à participer au match de hockey « Challenge des Elus genevois »

L'association Genève Futur Hockey organise un match amical ouvert aux élus des communes genevoises, le 13 avril 2018, au centre sportif des Vernets, dès 18 h.00. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès du secrétariat de la mairie.

Match pour la solidarité organisé par l'UEFA et l'ONU

L'UEFA et l'Office des Nations Unies ont organisé un match pour la solidarité, le 21 avril 2018, au Stade de Genève. De nombreux footballeurs de légende y participeront. Les personnes souhaitant réserver des places peuvent s'annoncer auprès du secrétariat de la mairie.

Sens unique temporaire sur un tronçon de la route du Mandement

Un tronçon de 500 m de la route de Mandement, côté Russin, sera mis en sens unique durant 4 mois en raison de travaux de reprofilage. La circulation sera réglée par palettes.

Séance d'information du secteur naturalisations de l'Office cantonal de la population

Pour donner suite à une idée lancée lors du Conseil municipal de décembre 2017, le maire a organisé une séance avec le service des naturalisations. Cette séance aura lieu lors du prochain Conseil municipal du 28 mars 2018. L'intervenant donnera des informations concernant la répartition des compétences entre le canton et les communes au niveau des procédures de naturalisation et répondra aux questions des Conseillers. La présentation durera environ quarante-cinq minutes, questions incluses.

Autorisation de construire pour la réfection du terrain de tennis

Après plus d'une année et demie, l'autorisation de construire a enfin été délivrée par le département pour la réfection du terrain de tennis. Monsieur LANZA voudrait s'assurer que le projet définitif sera soumis au Conseil avant que les travaux commencent. Monsieur NOVELLE confirme qu'il y aura une délibération à voter. Dans un premier temps, le maire fera une présentation des aspects techniques et financiers du projet, lors d'une séance du Conseil municipal, en présence des architectes. Si nécessaire, une séance de travail sera ensuite organisée avec l'ensemble des Conseillers. Enfin, une délibération sera votée lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour un rappel.

Prochaine commission « Animations et sorties des aînés »

Monsieur APOTHELOZ rappelle que la commission se réunit le 28 février 2018 à 20 h. 00.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication

Attribution des mérites communaux

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'un projet de règlement concernant l'attribution des mérites communaux a été rédigé, ceci afin d'éclaircir la procédure de sélection. Ce document se réfère aux pratiques répertoriées et règlements dans d'autres communes genevoises ou romandes. Il a déjà servi de base pour l'attribution des mérites cette année et sera soumis au Conseil municipal dans le cours du printemps. Comme cette annonce suscite quelques questions sur le rôle des commissions dans l'attribution des mérites, Madame RAMBACH rappelle que, depuis deux ans, le jury d'attribution est constitué du Bureau du Conseil et de l'Exécutif. Elle précise que les commissions ont la possibilité de soumettre des dossiers au jury. Madame MOULLET BOUCHARDY estime que c'est du temps perdu pour les commissions de procéder à une pré-sélection, si le jury peut ensuite écarter les dossiers proposés. Madame RAMBACH relève que le règlement d'attribution vise aussi à faciliter le travail des commissions qui souhaiteraient proposer des candidats, en fournissant des critères de sélection communs. Monsieur CHRISTIN suggère de prendre d'abord connaissance du projet de règlement, avant d'entrer dans des débats.

V. DELIBERATION CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

Monsieur CHRISTIN demande la parole. Il dit que tous les Conseillers ont reçu, comme lui, un courrier de plainte concernant la future crèche, signé par plusieurs riverains dont certains sont présents ce soir dans le public. Il pense que, comme lui, tous ont été étonnés du contenu de ce courrier. En effet, toutes les problématiques soulevées par ce courrier ont été abordées lors de précédentes séances du Conseil municipal, en 2017 et 2018, séances publiques auxquelles une partie des signataires étaient présents. Il établit la liste des séances du Conseil municipal où le projet de crèche figurait explicitement à l'ordre du jour (21 juin 2017 ; 25 septembre 2017 ; 06 novembre 2017 ; 22 janvier 2018). Pour plus de détails, il renvoie les signataires aux procès-verbaux de ces séances qui peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Il rappelle enfin qu'au mois de mars 2017, les riverains étaient conviés à une séance d'information en présence des architectes, afin d'aborder leurs craintes concernant les potentielles nuisances liées au chantier puis à l'exploitation de la crèche. Etant donné tous ces états des lieux successifs, il y a lieu d'être surpris par les questions soulevées par les signataires. Monsieur CHRISTIN dit encore que la crèche répond à une demande de la population pour la garde des enfants de 3 mois à 4 ans. Il rappelle que dans une année, Aire-la-Ville n'aura plus de place de crèche à Confignon et que d'une façon générale, très peu de places sont disponibles sur le canton. Le manque se fait ressentir partout. Il ajoute que la crèche créera des places de travail dans le village. Enfin, il rappelle que le projet de crèche était un élément de campagne électorale pour l'Entente et l'Alternative en 2015. Le peuple a légitimé ce projet en élisant le Conseil municipal en place ; en retour, les élus tiennent leur promesse en allant de l'avant.

La présidente donne la parole au maire qui souhaite apporter un complément d'information au sujet du plan financier lié au projet de crèche, avant de passer au vote. Les documents qu'il présente sont intégralement reproduits en annexe. Le maire reprend d'abord un tableau présenté par Monsieur KUNZ, secrétaire général de Confignon, lors d'une récente séance de travail. Il précise que la somme de CHF 3'800'000.- comprend le coût de construction, et les honoraires des architectes, ingénieurs et autres spécialistes. Au niveau de l'emprunt, il explique que les CHF 3'000'000.- sont un chiffre indicatif qui peut varier selon les liquidités du moment. Il présente ensuite un récapitulatif des charges et recettes annuelles estimées. Puis il commente un tableau de simulation où figure le coût annuel net pour la location de 5, 7, 10 ou 15 places de crèches par la commune. Il répète que, contrairement à ce que dit le courrier de plainte, ce sera bien le Conseil municipal d'Aire-la-Ville qui décidera le nombre de places qu'il souhaite réserver pour ses habitants. En aucun cas la commune de Confignon ou la Fondation intercommunale Aire-la-Ville - Confignon n'aura à se prononcer là-dessus. Il dit également que la crèche ouvrira soit avec 15, soit avec 30 enfants, car l'organisation du personnel d'encadrement est prévue pour des lots de 15

enfants. Il montre encore quelle serait l'incidence des frais totaux de la crèche (coût des places, charges liées au bâtiment, amortissement et frais de banque) sur le budget communal, pour 5, 7, 10 ou 15 places réservées. Il explique comment les frais correspondant à la location de 7 places pourraient être absorbés sans peine, du fait que certains postes de charges ponctuels importants figurant au budget 2018 ne seront pas reconduits pour les années futures (changement des candélabres, plan directeur communal, et les deux places de crèche actuellement louées à Confignon). Enfin, il commente un tableau de synthèse des amortissements annuels jusqu'en 2024. Il explique que la diminution des amortissements entre 2017 et 2018 est due à la dissolution ponctuelle d'une réserve d'impôts. A la lecture de ce tableau, on voit que dès 2024, le montant des amortissements retomberait en dessous du niveau de 2016, car l'amortissement lié à la nouvelle école prendra fin en 2023. Par ailleurs, si le budget annuel continue d'augmenter légèrement comme c'est le cas depuis plusieurs années, le pourcentage du budget consacré aux amortissements devrait rester le même qu'aujourd'hui. Pour terminer, et par souci de transparence, le maire communique l'état des liquidités de la commune pour les 3 années écoulées :

- au 31 janvier 2016 : CHF 1'168'000.-
- au 31 janvier 2017 : CHF 1'702'000.-
- au 31 janvier 2018 : CHF 2'480'000.-

Il relève que cela témoigne d'une bonne gestion, prudente, qui permet de faire face à des projets d'investissement. Selon l'état de ces liquidités, la commune empruntera un montant plus ou moins élevé. Le maire précise encore que les CHF 2'800'000.- du coût de construction comprennent 10% de réserves et imprévus, soit CHF 280'000.- qui ne seront pas forcément utilisés. De plus, la commune pourra obtenir une subvention du Fonds intercommunal de CHF 5'000.- par place créée, soit CHF 150'000.-, ce qui réduirait les dépenses de CHF 430'000.-, dans le meilleur des cas.

Le maire tenait à présenter ces chiffres pour permettre un vote serein.

La présidente remercie le maire pour ces informations et ouvre la discussion aux Conseillers municipaux.

Monsieur JOYE remercie en premier lieu Madame RAMBACH pour son investissement dans le projet de crèche. Il salue ensuite le travail des Conseillers municipaux qui ont posé des questions pertinentes tout au long de l'élaboration du projet. Il remercie enfin Monsieur NOVELLE pour la présentation qu'il vient de faire et qui lui semble apporter un élément décisif, qui manquait encore, et qui lui permet d'avoir une vision claire de ce projet sur le long terme.

Madame RAMBACH confirme le fait que la commune sera libre de décider - par vote du Conseil municipal - du nombre de places qu'elle souhaite louer à la Fondation en charge de la gestion de la crèche. Par ailleurs, cette Fondation sera représentée à parité par des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal d'Aire-la-Ville que de Confignon. Ce ne sera pas la commune de Confignon qui gèrera la crèche mais bien la Fondation. Ce modèle de collaboration intercommunale est de plus en plus fréquent à Genève et en Suisse romande. Cela permet aux petites communes de développer des projets d'envergure.

Elle revient sur les chiffres présentés par Monsieur Nouvelle et souligne à son tour la progression régulière du budget communal annuel, lequel a augmenté de plus d'un million depuis 2008, passant de CHF 2'500'000.- à CHF 3'700'000.-.

Monsieur LANZA remercie le maire pour les éléments présentés auparavant, qui lui paraissent déterminants. Il dit que la commune a besoin de places de crèche et que les doutes qui subsistaient sur d'autres points auraient pu être dissipés plus tôt sur la base de ces projections chiffrées.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

vu la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2012, d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 200'000.00 destiné à financer le processus de désignation d'un architecte et l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville,

vu la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2017, d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 150'000.00 en vue de financer le coût de l'avant-projet jusqu'à l'autorisation de construire, ainsi que le devis général, pour la construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville,

vu le résultat de la procédure de concours SIA 142 ayant retenu le projet de Madame Daniela Liengme, architecte,

vu le devis général du 10 janvier 2018 remis par Madame Daniela Liengme, architecte,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit de CHF 4'150'000.00, y compris les crédits de CHF 350'000.00 votés par le Conseil municipal les 19 décembre 2012 et 23 janvier 2017, en vue de financer les travaux de construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 150'000.00 pour l'achat de mobilier pour l'espace de vie enfantine.
3. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt jusqu'à hauteur maximale du crédit brut voté pour financer ces travaux de construction, sous déduction du montant déjà versé de CHF 310'775.40, ceci afin de permettre l'exécution de ces travaux.
4. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette globale des travaux de construction au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 5451.330.04 "Amortissements des crédits d'investissements du patrimoine administratif", de 2020 à 2049; et d'amortir la dépense nette d'achat de mobilier au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 5451.330.06 "Amortissements des crédits d'investissements du patrimoine administratif", de 2020 à 2027.

A l'issue du vote, le maire remercie les Conseillers municipaux pour leur confiance envers l'Exécutif qui porte ce projet depuis un certain temps. Il salue et félicite Madame Christine RAMBACH, adjointe, qui a œuvré avec détermination depuis ses débuts à l'Exécutif en 2015 pour mener à bien ce projet. C'est également grâce à elle que le partenariat avec la commune de Confignon a pu se mettre en place. Il répète que sans la commune de Confignon, Aire-la-Ville n'aurait pas pu s'engager sur cette voie, ne disposant ni des compétences, ni de la structure administrative nécessaire pour faire fonctionner une telle entreprise, notamment pour ce qui touche aux ressources humaines. Aire-la-Ville doit s'estimer chanceuse d'avoir décroché ce partenariat qui lui aurait peut-être échappé quelques années plus tard, d'autres projets similaires se développant dans la région. Il rappelle que Monsieur APOTHELOZ, adjoint, avait également travaillé sur ce projet durant la législature précédente. D'une façon générale, il se félicite de l'aboutissement de ce vote qui répond à un engagement électoral des deux groupes de l'Entente et de l'Alternative. Il est fier de la cohésion et de la volonté du Conseil municipal exprimées par ce vote unanime. Il dit cependant que beaucoup de travail reste à faire, sans compter qu'il pourrait y avoir des recours ou un référendum. Le cas échéant, ce sera à la

population de trancher, mais les autorités auront fait leur travail. La demande d'autorisation sera déposée dans les jours qui viennent par les architectes.

VI. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD'HOC POUR LA REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le maire informe les Conseillers municipaux que Messieurs JOYE et NODA ont répondu à l'appel qu'il avait lancé lors du précédent Conseil municipal pour constituer une commission ad'hoc dédiée à la révision du plan directeur communal qui doit aboutir dans l'année. Il reste donc à trouver deux membres, un de l'Entente et un de l'Alternative. Monsieur PHILIPP et Madame HENRIOD se proposent. Le maire demande si les Conseillers entérinent la composition de cette commission. **12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

VII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 31.01.2018 :

- **Subvention de CHF 300'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision de subvention. Cela n'étant pas le cas, elle procède au vote. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Monsieur Y. NOVELLE

Il dit que, comme il l'a déjà signalé à plusieurs reprises, les chabouris placés sur la parcelle de Monsieur BOSSON et qui longent le chemin de Mussel sont systématiquement en mauvais état. Il demande s'il est possible de le remplacer par une barrière plus robuste et plus élégante. Le maire répond qu'il est au courant de cet état de fait et qu'il étudie une solution plus pérenne.

Information de Madame MOULLET BOUCHARDY

Suite à sa proposition, lors de la précédente séance du Conseil municipal, de visiter le contrôle des airs et du trafic aérien, Madame MOULLET BOUCHARDY communique la date retenue pour cette sortie. Il s'agit du mercredi 16 mai, vraisemblablement à 19 h. 00 (horaire à confirmer). Elle demande à chacun-e de bien vouloir lui fournir une photocopie de sa carte d'identité lors du prochain Conseil municipal, afin que tout le monde puisse accéder au site.

Information de Monsieur LANZA

Il signale qu'il a reçu, en tant que président de la commission « Bâtiments » (et de même que l'Exécutif), un courrier concernant la demande d'autorisation de construire déposée pour un projet immobilier entre les logements des Ecrevisses et le chemin du Pré-Gabet (parcelle CHUDZINSKY, représentée par le bureau Beric Management). L'auteure du courrier souhaitait obtenir des précisions sur le type de construction et sur les modalités d'accès au parking. Elle demandait par ailleurs si les projets immobiliers situés sur la commune passaient devant la commission « Bâtiments ». Madame MOULLET BOUCHARDY ajoute qu'elle a reçu, en tant qu'habitante des

Ecrevisses, une lettre l'invitant à participer à une discussion autour du futur bâtiment. C'est de cette façon qu'elle a appris l'existence du projet.

Le maire explique que la personne qui a écrit ce courrier est une habitante d'Aire-la-Ville, voisine de la parcelle concernée. Elle désirait d'une part connaître le gabarit du bâtiment et, d'autre part, elle s'étonnait que les habitants des Ecrevisses n'eussent pas été consultés alors même que l'accès au parking se fera par le chemin des Ecrevisses. Le maire a informé cette personne que les demandes d'autorisation de construire sont traitées par l'Exécutif. Il peut toutefois solliciter l'avis du Conseil municipal. La lettre de réponse précisait entre autres que la commune a demandé une modification, à savoir le remplacement du toit plat qui était prévu avec des potagers par un toit à deux pans, ceci afin de préserver l'intimité du voisinage. Elle signalait aussi qu'une partie du chemin des Ecrevisses est du domaine communal et que la commune a une servitude de passage sur les garages souterrains. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de demander l'avis de la régie, respectivement des propriétaires du lotissement des Ecrevisses. Cette personne a été satisfaite de ces réponses. Madame MOULLET BOUCHARDY demande si les Conseillers pourraient être systématiquement informés des demandes d'autorisation en cours, même à titre indicatif. Monsieur NOVELLE dit que tous les dossiers qui arrivent à la mairie sont publiés automatiquement dans la Feuille d'avis officielle, mais il veut bien informer le Conseil d'une demande d'autorisation de construire. Il peut déjà dire qu'une autre demande d'autorisation de construire va parvenir à la mairie concernant une parcelle de la famille WICHT, représentée par les promoteurs MATTANA et HARDER. Il s'agira d'un petit immeuble. Ce dossier n'est encore pas parvenu à la commune. L'accès pour ces deux promotions se fera par le chemin du Pré-Gabet où la commune doit encore exercer son droit à une servitude sur la parcelle de Monsieur THEVENOZ. Madame MOULLET BOUCHARDY demande s'il y aura une liaison entre le chemin des Ecrevisses et le chemin du Pré-Gabet. Le maire répond qu'il y aura une liaison de mobilité douce, réservée aux piétons et au service du secours. Madame RAMBACH dit que si des habitants ont des remarques précises à formuler ou s'opposent à un projet, ils doivent s'adresser directement au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). La commune n'a qu'une voix consultative. Monsieur PHILIPP demande si les limites de propriété sont respectées. Monsieur NOVELLE répond que oui. Cela fait partie du cahier des charges des architectes de vérifier la faisabilité d'un projet immobilier au niveau du cadastre. Madame RAMBACH ajoute que le DALE a la responsabilité de valider les projets dans leurs paramètres légaux.

Remarque de Monsieur LANZA

Il signale que l'horloge du clocher de l'église n'est pas à l'heure. Monsieur NOVELLE dit qu'il n'est pas le premier à relever cet état de fait, et que c'est la Paroisse qui est en charge du réglage de l'horloge du clocher et non la commune. Pour information, la commune ne fait que verser une subvention à la Paroisse.

Question de Monsieur NODA

Il constate que le rond-point de Peney est toujours mal entretenu. Celui-ci ne se trouvant pas sur le terrain communal, il suggère que la commune demande au Canton d'en revoir l'aménagement. Le maire fait un petit résumé : lors de sa construction, ce giratoire a été donné à la commune pour l'entretien. Au bout d'environ quinze ans, comme cette tâche était fastidieuse et coûteuse, la commune a remis l'entretien à nouveau à l'Etat. De ce fait, aujourd'hui, c'est le service des routes de l'Etat de Genève qui s'en occupe, et les éventuelles réclamations sont à adresser à ce service.

Monsieur CHRISTIN reprend la présidence afin que Madame HENRIOD puisse avoir la parole.

Remarque de Madame HENRIOD

Elle souhaite revenir sur l'autorisation de construire qui vient d'être délivrée pour la réfection du terrain de tennis. Elle précise à l'intention du public que le projet définitif n'a pas encore été soumis au Conseil municipal et que le budget de ces travaux n'a pas encore été approuvé. Tout reste à décider.

Monsieur CHRISTIN rend la présidence à Madame HENRIOD.

Plus aucun divers n'étant soulevé, elle remercie le public pour son attention et le prie de quitter la salle pour passer au point suivant de l'ordre du jour, à huis-clos.

La séance est levée à 21 h. 30.

Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 26 février 2018

Projections et estimations financières du projet de la crèche

Présentation du modèle d'organisation retenu et des charges – recettes pour la commune (3)

Part communale	Bâtiment	Mobilier
Concours et crédit d'étude	350'000.00	
Construction	3'800'000.00	
Mobilier - 30 places		150'000.00
Crédits d'investissement	4'150'000.00	150'000.00

Frais de fonctionnement annuels

Financiers	
Emprunt - 3'000'000.00 (taux 1.5%)	45'000.00
Amortissement de la dette (30 ans)	100'000.00
	145'000.00

Amortissements

Bâtiment (30 ans)	138'333.33
Mobilier (8 ans)	18'750.00
	157'083.33

Frais "bâtiment"

Assurances - entretien - divers 1%	38'000.00
Salaire technique (taux 10%)	12'000.00
	50'000.00

Charges

	352'083.33
Recettes locatives	165'000.00
Solde estimé à charges	187'083.33

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

Récapitulatif

FRAIS DE L'EMPRUNT CHF 3'000'000.00 (BANQUE = 30 ANS) 145'000.00

AMORTISSEMENTS BATIMENT (30 ANS) 138'333.00

AMORTISSEMENTS MOBILIER (8 ANS) 18'750.00

FRAIS DU BATIMENT 50'000.00

TOTAL (emprunt bancaire, amortissements et frais) 352'083.00

./. RECETTES LOCATIVES 165'000.00

CHARGES NETTES 187'083.00

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

COUT D'UNE PLACE DE CRECHE **32'000.00**

SIMULATION DE PRISE DE PLACES

5 PLACES 160'000.00

PENSION DES PARENTS (55%) 88'000.00

SUBVENTION DE CHF 4'000.00 PAR PLACE 20'000.00

52'000.00

7 PLACES 224'000.00

PENSION DES PARENTS (55%) 123'200.00

SUBVENTION DE CHF 4'000.00 PAR PLACE 28'000.00

72'800.00

10 PLACES 320'000.00

PENSION DES PARENTS (55%) 176'000.00

SUBVENTION DE CHF 4'000.00 PAR PLACE 40'000.00

104'000.00

15 PLACES 480'000.00

PENSION DES PARENTS (55%) 264'000.00

SUBVENTION DE CHF 4'000.00 PAR PLACE 60'000.00

156'000.00

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

INCIDENCES SUR LE BUDGET COMMUNAL

CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	187'083.00
AMORTISSEMENT ET FRAIS DE BANQUE	
5 PLACES	52'000.00
TOTAL ANNUEL	239'083.00

CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	187'083.00
AMORTISSEMENT ET FRAIS DE BANQUE	
7 PLACES	72'800.00
TOTAL ANNUEL	259'883.00

CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	187'083.00
AMORTISSEMENT ET FRAIS DE BANQUE	
10 PLACES	104'000.00
TOTAL ANNUEL	291'083.00

CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	187'083.00
AMORTISSEMENT ET FRAIS DE BANQUE	
15 PLACES	156'000.00
TOTAL ANNUEL	343'083.00

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

PROJECTION SUR LE BUDGET 2018

TRAVAUX ECLAIRAGE COMMUNAL

110'000.00

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

93'000.00

PLACES DE CRECHE A CONFIGNON

50'000.00

253'000.00

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE A AIRE-LA-VILLE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AMORTISSEMENTS ANNUELS	682'000	657'000	603'000	603'000	760'083	760'083	760'083	754'563	666'530
AMORTISSEMENT CRECHE (30 ANS)					138'333				
AMORTISSEMENT MOBILIER CRECHE (8 ANS)					18'750				
AMORTISSEMENT TERMINE EN 2022 - PARCELLE GENEUX-DANCET							5'520		
AMORTISSEMENT TERMINE EN 2023 - NOUVELLE ECOLE								88'033	
BUDGET ANNUEL (CHARGES)	3'469'550	3'395'380	3'700'333						
En %	19.66	19.35	16.30						